

S.A. HLM DES CHALETS

29 boulevard Koenigs - CS 23148

31027 TOULOUSE CEDEX 3

660 802 844 RCS TOULOUSE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le vendredi SEIZE DECEMBRE à 10h10,

au siège de la société sis 29 boulevard Kœnigs à TOULOUSE et en visioconférence en application de l'article 14 des Statuts,

les administrateurs de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré des Chalets, société anonyme au capital de 5 123 660,84 euros,

se sont réunis en Conseil d'Administration, sur convocation du Président M. Louis PALOSSE, faite par lettre ordinaire et par voie électronique du 8 décembre 2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

2. Nouveaux administrateurs représentant les locataires,

[...]

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

M. Louis PALOSSE,

Mme Delphine BIRADES, Administratrice représentant FCPE Groupe des CHALETS,

M. Jean-Pierre EMERIAU pour la SCIC d'HLM LA CHAUMIERE DE L'ILE DE France,

M. Jean-Louis LLORCA,

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL TOULOUSE SUD EST représentée par M. Bernard PASSERIEU,

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 représentée par M. Philippe CRINIERE

Mme Nelly ALLAGUI, Administratrice représentante des locataires,

M. Alain CELESTIN, Administrateur représentant des locataires.

Sont réputés présents pour avoir participé à la réunion par visioconférence en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce :

M. Christian HARCOUËT,

M. Julien KLOTZ,

Le MURETAIN AGGLO, représenté par M. Alain SOTTIL.

Sont représentés :

M. Dominique COQUART, ayant donné pouvoir par M. Louis PALOSSE,

La Communauté Urbaine de TOULOUSE METROPOLE représentée par M. Bertrand SERP, ayant donné pouvoir à M. CRINIERE,

La SCIC d'HLM NOTRE MAISON représentée Mme Michèle PERRYER, ayant donné pouvoir à M. EMERIAU.

Sont absents excusés :

le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-GARONNE représenté par M. Jean-Michel FABRE,
M. Vincent GIBERT,
Mme Angélique MASSE, Administratrice représentante des locataires.

Assistent également à la réunion :

M. Pierre MARCHAL, Directeur Général,
M. Jean-Michel RAGO en qualité de superviseur des comptes et de la soutenabilité des comptes des
membres de la SAC GARONNOVA,
Mme Anne CANAL, Directrice Juridique,
Mme Elisa SERRANO, Chargée de mission juridique de la SA des Chalets.

Mme Anne CANAL, Directrice Juridique, assume les fonctions de secrétaire.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction
peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10h10 et est présidée par M. Louis PALOSSE.

[...]

2. NOUVEAUX ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES LOCATAIRES

A la suite des élections des représentants des locataires, qui ont eu lieu le 02 décembre 2022, le Conseil
d'administration prend acte de la désignation de :

- M. Alain CELESTIN – Confédération générale du logement (CGL)
Né le 27.08.1945 à Toulouse
Demeurant au 9 rue Le Dormeur – 31500 Toulouse.
- Mme Angélique MASSE – Consommation logement et cadre de vie (CLCV)
Née le 06.02.1977 à Toulouse
Demeurant au 38 rue de la Huppe – 31140 Aucamville

En remplacement de Mme Véronique CHAMPOUILLON (DAL31) qui ne s'est pas représentée.

- Mme Nelly ALLAGUI – Confédération nationale du logement (CNL)
Née le 06.06.1946 à Condom (32)
Demeurant au 3 rue Agricole Perdiguer – 31830 Plaisance du Touch

Les associations suivantes avaient déposé une liste :

- Confédération syndicale des familles (CSF)
- Confédération générale du logement (CGL)
- Consommation logement et cadre de vie (CLCV)

- Confédération nationale du logement (CNL)
- Association force ouvrière et consommation (AFOC)

[...]

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise la société à accomplir toutes les formalités légales obligatoires, relatives à ces changements (acquisition des actions par Madame Massé auprès de Madame Champouillon, fin des mandats, information au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse, mise à jour du Kbis, etc.) et mandate M. Louis Palosse, Président, et M. Pierre Marchal, Directeur Général, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, ou par délégation, pour effectuer toutes démarches et signer tous actes en ce sens.

[...]

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 12h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT,
M. PALOSSE

L'ADMINISTRATEUR,
M. EMERIAU

Pour extrait certifié conforme
A Toulouse, le 24 février 2023
Le Directeur Général
Pierre MARCHAL

